

INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU CANADA

NOTRE
VISION D'UN
RÉGIME NATIONAL
**D'ASSURANCE-
MÉDICAMENTS**



CANADIAN FEDERATION
OF NURSES UNIONS
LA FÉDÉRATION CANADIENNE
DES SYNDICATS D'INFIRMIÈRES
ET INFIRMIERS

fcsii.ca
unregimepourtous.ca



LE PERSONNEL INFIRMIER DU CANADA

appuie la mise en œuvre d'un régime national efficace d'assurance-médicaments, fondé sur les **PRINCIPES** suivants :

1.

GESTION PUBLIQUE

Le régime national d'assurance-médicaments doit intégrer, de façon harmonieuse, la couverture des médicaments sur ordonnance au système public de soins de santé. Le système doit être régi par une autorité publique, sans but lucratif, afin d'assurer la reddition de compte, et régi exclusivement dans l'intérêt du public et des institutions démocratiques.



2.

UNIVERSALITÉ

Afin que personne ne passe entre les mailles du filet, toutes les personnes au Canada devraient être couvertes par le même régime, de façon égale, et sans obstacles financiers. Ainsi, la couverture universelle serait basée sur le besoin et non la capacité à payer. De plus, cela éliminerait presque totalement le fait que des gens ne puissent pas prendre leurs médicaments en raison du coût, un facteur qui contribue au décès de plus de 600 personnes par année au Canada, souffrant d'une seule maladie.



3.

À PAYEUR UNIQUE

Seul un régime à payeur unique peut, de façon efficace, miser sur l'achat en masse pour négocier des prix à la baisse pour les médicaments sur ordonnance et, ainsi, permettre d'économiser de 4 à 11 milliards \$ par année. Ces économies pourraient être réinvesties dans des services de santé indispensables, notamment les soins aux aînés, les soins à domicile, la santé mentale et la santé des Autochtones. Un régime à payeur unique générerait aussi des milliards de dollars d'économie par rapport aux coûts d'administration, comme c'est le cas pour le système public de soins de santé à payeur unique. Simplement dit, c'est logique sur le plan économique : plus l'acheteur est gros, plus le pouvoir de négocier est grand!



4.

FORMULAIRE NATIONAL

Un formulaire national commun et complet doit être élaboré en se basant sur les données probantes, et doit être administré par un organisme sans lien de dépendance et non partisan. L'objectif premier de cet organisme sera de maximiser les avantages sur le plan de la santé par rapport à chaque dollar dépensé. Cela se fera par l'évaluation du rapport qualité-prix et par des évaluations cliniques.



Selon les infirmières et les infirmiers du Canada, ces quatre principes doivent faire l'objet d'une législation fédérale et être accompagnés de **TRANSFERTS FÉDÉRAUX PERTINENTS** faits aux provinces et aux territoires.

Élaborons, ensemble, un régime universel d'assurance-médicaments pour le Canada.

FÉDÉRATION CANADIENNE DES SYNDICATS D'INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS

Nous sommes les infirmières et infirmiers du Canada.

Nous représentons près de 200 000 fournisseurs de soins de première ligne et d'étudiants en soins infirmiers œuvrant dans des hôpitaux, des établissements de soins de longue durée, des centres de santé communautaire et à domicile. Nous parlons à tous les paliers du gouvernement, à d'autres intervenants en soins de santé et au public concernant des options de politiques fondées sur des données probantes afin d'améliorer les soins aux patients, les conditions de travail et notre système de santé public.

ORGANISATIONS MEMBRES DE LA FCSII



LA FÉDÉRATION CANADIENNE
DES SYNDICATS D'INFIRMIÈRES
ET INFIRMIERS

2841, promenade Riverside, Ottawa (ON) K1V 8X7

© 2018 Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers

fcsii.ca